

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du **vendredi 19 décembre 2025**  
**L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre**  
**À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**N°17\_191225**

**Objet :** Participation journalière dit "prix de journée" correspondant aux frais de restauration en pension complète et des services collectifs pour la Résidence Autonomie "Les Taraiëttes"

**Date de la convocation :**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_17-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025

**Délibération n°17\_191225 :**

**Objet : Participation journalière dit "prix de journée" correspondant aux frais de restauration en pension complète et des services collectifs pour la Résidence Autonomie "Les Taraïettes"**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Au regard de la compétence qu'il tire de l'article L314-2 du code de l'action sociale et des familles, en matière de tarification des prestations fournies par les Résidences autonomie, le Président du Département des Bouches-du-Rhône fixe un prix de journée unique qui correspond aux frais de fonctionnement du restaurant en pension complète et des services collectifs de la Résidence.

Le prix de journée est fixé pour l'année 2025 à la somme de 36,37 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** l'arrêté portant fixation pour l'année 2025 de la tarification de la résidence autonomie « Les Taraïettes » du 18 novembre 2025,

**CONSIDÉRANT** que la Résidence autonomie « Les Taraïettes » est majoritairement habilitée à l'aide sociale ;

**CONSIDÉRANT** les modalités de fixation du prix journée par la Présidente du Département des Bouches du Rhône pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'appliquer la tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE** des tarifs des différentes prestations de la Résidence autonomie « Les Taraïettes » correspondant aux frais de fonctionnement du restaurant en pension complète et des services collectifs, fixés à la somme de 36,37 euros (trente-six euros et trente-sept centimes) ;

**ARTICLE 2 : D'INSCRIRE** les recettes liées à l'application de la présente délibération et de l'arrêté susvisé au groupe 3 du budget annexe Résidence Autonomie du CCAS (02201) ;

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant légal, Madame la Directrice du CCAS, Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil d'administration prend acte de ces éléments.**

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20251219-191225\_17-DE  
 Reçu le 19/12/2025  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbe  
 r=211523KKN191,givenName=  
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
 97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGN  
 E,C=FR  
 19/12/2025